

Ruffer SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
15, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B.161.817
(la « Société »)

Avis aux actionnaires de Ruffer SICAV

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration de Ruffer SICAV (le « **Conseil d'administration** ») vous informe de certains changements relatifs à la Société et à son prospectus (le « **Prospectus** »).

Le Conseil d'administration a approuvé le lancement de Catégories d'actions libellées en Dollars canadiens. Le Conseil d'administration a l'intention de créer deux Catégories d'actions de capitalisation en Dollars canadiens qui présenteront les mêmes caractéristiques que les Catégories d'actions correspondantes. Le Conseil d'administration a l'intention de lancer les 'actions de capitalisation de la Catégorie I CAD' et les 'actions de capitalisation de la Catégorie Z CAD' du Compartiment 'Ruffer SICAV – Ruffer Total Return International' en septembre 2015. Le Supplément du Prospectus relatif à ce Compartiment a donc été modifié pour inclure les Dollars canadiens comme devise supplémentaire dans laquelle les Catégories d'actions du Compartiment seront disponibles à la souscription. Veuillez noter que pour le moment ces classes ne sont pas prévues à l'enregistrement en France.

Le Conseil d'administration a également l'intention de créer une nouvelle Catégorie d'actions de distribution libellée en Dollar US qui présentera les mêmes caractéristiques que les Catégories d'actions de distribution existantes. Le Conseil d'administration n'a pas l'intention de lancer immédiatement la nouvelle Catégorie d'actions de distribution libellée en Dollar US, mais pourrait décider de procéder à ce lancement dans le futur. Veuillez noter que pour le moment ces classes ne sont pas prévues à l'enregistrement en France

En outre, le Conseil d'administration a décidé, à partir de la date du présent avis, que les Actionnaires de la Société seront informés de tout changement relatif à leurs Actions, important ou non, par un avis publié sur le site Web de la Société www.ruffer.co.uk/ruffersicav, sauf quand les informations sont mises à la disposition des Actionnaires par un média d'information alternatif tel que spécifié dans le Prospectus ou exigé pour se conformer aux lois et réglementations applicables ou imposé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** »). La section du Prospectus intitulée « **Informations générales** » a été modifiée en conséquence pour inclure une nouvelle sous-section « **Avis** », qui explique que les avis aux investisseurs seront mis à disposition sur le site Web de la Société. En tant qu'Actionnaire de la Société, vous êtes dès lors invité à consulter régulièrement www.ruffer.co.uk/ruffersicav afin de vous informer des changements affectant la Société, qui pourraient avoir un impact sur votre investissement.

La section du Prospectus intitulée « **Informations importantes** » a été mise à jour en vue d'informer du fait que les Actions de la Société ne peuvent être vendues en Italie et en Suisse qu'à des investisseurs éligibles (selon la définition de la législation locale de ces juridictions).

Enfin, des informations complémentaires ont été ajoutées dans la section du Prospectus, « **Informations destinées aux investisseurs suisses** », comme l'exigent les réglementations locales.

Les modifications ci-dessus seront intégrées dans le Prospectus mis à jour en août 2015.

Un exemplaire de ce nouveau Prospectus sera disponible sur simple demande au siège social de la Société.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus, sauf si le contexte impose une autre interprétation.

Si vous avez des questions sur ce qui précède, veuillez contacter la Société à l'adresse ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Août 2015

Le Conseil d'administration de Ruffer SICAV

Nom Myles Marmion

Titre Administrateur

Nom Benjamin Boucher-Ferté

Titre Administrateur

Le texte anglais fait foi.